

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**ARRONDISSEMENT**

Sarlat

**CANTON**

St Cyprien

**COMMUNE DE DOMME****PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :14**De votants :15*

L'an deux mil dix sept, le 09 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs DUFOUR - GOUNARD - LAHALLE – LAGRANGE - TROUBADY - ARMAGNAC – LAMBERT – COUSIN – CASSAGNOLE – PLETT – GERMAIN – JOURDAN - PASQUET.

**Etait absent :** M. CAMINADE (procuration à M. OZANNE).

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** Mme Gounard.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 13/06/2017.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/05/2017.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 12/06/2017.

**Réfection des toilettes  
Publiques rue du Repos :  
Choix d'un maître d'œuvre**

Le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2017, le Conseil Municipal l'a autorisé à engager une consultation pour confier à un architecte la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des toilettes publiques de la rue du repos. Le Maire indique qu'il a consulté 4 architectes mais qu'un seul a répondu à cette consultation. Il présente au Conseil Municipal la proposition de cet architecte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de M. Vincent Grassi pour une rémunération de 4.800 € HT ;
- autorise M. Vincent Grassi à établir, sur la base de sa proposition, un contrat pour une mission complète de maîtrise d'œuvre ;
- autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre précité.

**Location d'un local  
Sous l'école**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à renouveler pour une période de 3 ans et à signer le bail relatif à la location par M. Daniel Léger à la commune de Domme d'un local situé sous l'école de Domme. Le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2017. Le loyer trimestriel est fixé à 270 €.

**Porte des Tours : éclairage  
Des escaliers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis de l'entreprise ALLEZ & CIE d'un montant HT de 386,19 € pour la réalisation de travaux d'éclairage des escaliers de la Porte des Tours et autorise le Maire à le signer.

**Salle de la Rode :  
Réalisation de cloisons  
Dans la coursive**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis de l'entreprise Patrick Faugère d'un montant HT de 1.568,00 € pour la réalisation de travaux de réalisation de cloisons sous les escaliers de la salle de la Rode et autorise le Maire à le signer.

**Admission de créances  
Irrécouvrables en  
Non valeur**

Le Maire indique que M. le Comptable du Trésor a communiqué une liste arrêtée à la date du 13 avril 2017 de créances irrécouvrables qu'il convient d'admettre en non valeur. Cette liste est annexée à la présente délibération. Le montant du produit de la totalité de ces créances irrécouvrables s'élève à 1.135,86 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables arrêtées à la date du 13 avril 2017, figurant sur la liste communiquée par M. le Comptable du Trésor et annexée à la présente délibération, pour un montant de 1.135,86 €.

**Communications**

Château du Roy

La 3<sup>ème</sup> phase des fouilles sur site est terminée. Il ne reste pour l'opérateur qu'à finaliser l'étude et établir un état des objets collectés lors des fouilles. L'étude définitive devrait être terminée pour la fin de l'année 2017 et présentée à la DRAC Nouvelle Aquitaine en début d'année 2018.

La nuit, des personnes pénètrent sur le site malgré l'interdiction. La Mairie a été autorisée à planter un mat pour y faire flotter un étendard avec le blason de Domme.

Pour remercier l'ASBDR de son implication pour aider la société HADES dans la réalisation des fouilles, le Maire envisage de faire réaliser et d'offrir des tee-shirts avec le blason de Domme.

Tour de France

Une réunion sera organisée à Domme le 11 mai 2017 avec les responsables de la sécurité du Tour de France.

Elections législatives

Le Maire rappelle les réunions avec les candidats :

- le 10/05/2017 avec M. Delrieu (rencontre avec les élus) ;
- le 30 et le 31/05/2017 avec M. Peyrat (rencontre avec les élus et réunion publique) ;
- le 09/06/2017 avec M. de Peretti (réunion publique), la rencontre avec les élus du 11 mai 2017 devant être ajournée en raison de l'indisponibilité de plusieurs d'entre eux dont le Maire et des adjoints.

Fréquence et horaires des réunions du conseil municipal

Il est convenu que le conseil municipal se réunira si possible une fois par mois, le lundi à 19h00, sauf urgence.

Journée des Moulins

Elle se déroulera à Domme le 19 mai prochain sur le site des carrières des pierres meulières.

Fait à Domme, le 10 mai 2017